



Règlement

Art. 1. Objectifs et organisation « Histo-Cup » 2025

Art 1.1

L'objectif de l'Histo-Cup est, sur la base d'un règlement technique simple et dans le cadre du Championnat de Belgique des Rallyes, de permettre aux voitures historiques, qui ne sont actuellement pas qualifiées pour participer aux classes historiques en raison d'une cylindrée modifiée, de concourir les unes avec les autres, selon un degré élevé d'égalité des voitures. Le règlement sportif et le règlement technique du RACB (BRC) s'appliquent, ce qui signifie qu'ils concourront dans la classe NAT - group-M.

L'organisation se réserve le droit de refuser les véhicules soupçonnés de non-conformité.

Art 1.2

La Cup est organisée par une association de fait, ci-après dénommée « Organisation de l'Histo-Cup », composée de Baertsoen Boudewijn, Baert Frank et Dhondt Chris. L'organisation de la Histo-Cup prend en considération les intérêts de tous les participants. Les décisions finales seront prises, dans la mesure du possible, en concertation avec les participants.

L'organisation fera la promotion de l'Histo-Cup, entretiendra des contacts avec les organisateurs, suivra le décompte des points, fera rédiger et diffuser des notes de presse et tentera d'améliorer le projet, si nécessaire ou souhaitable.

Art 1.3

En cas de litige sur l'interprétation du règlement en vigueur, seul le texte néerlandais fera foi.

Art 2. Participants

Les participants (équipe : pilotes et copilotes) peuvent s'inscrire pour participer à l'Histo-Cup pendant toute la saison. Le pilote a le choix de changer de copilote en cours de saison.

Les frais d'inscription s'élèvent à 200 euros par équipe inscrite et doivent être versés sur le compte de l'organisation : Europabank, **BE96 6717 4558 3905**. Ce paiement doit être effectué avant que le participant participe à sa première compétition Histo-Cup.

Art 3. Compétitions

Seules les compétitions inscrites au calendrier du RACB et aux autres calendriers nationaux seront sélectionnées chaque année à la fin de la saison.

Tous les règlements sportifs et techniques du RACB s'appliquent en fonction du pays dans lequel se déroulera la compétition.

Art 4. Voitures autorisées

Toutes les voitures de compétition d'avant le 01/01/1982, qui sont conformes au règlement technique du Groupe Rallye M. Le moteur doit être de la même marque que le véhicule.

Les voitures roulent dans la classe NAT/groupe M.

Les consignes de sécurité du groupe M doivent être respectées, y compris l'arceau de sécurité.

Les véhicules historiques qui sont entièrement conformes au règlement technique du Rallye

historique BRC ne peuvent pas participer à l'Histo-Cup et roulent dans les classes historiques respectives selon le règlement BRC.

Art 5. Attribution des points :

Les points sont attribués sur base du résultat officiel de la course pour le pilote et le copilote : 15-13-11-9-7-5-4-3-2-1.

En 2025 il y a 8 rallyes sélectionnés, les 5 meilleurs résultats sont additionnés.

En cas d'égalité à l'issue de la saison, le nombre de premières places sera déterminant. Si le score est toujours égal, le nombre de deuxièmes sera calculé, etc.

Chaque participant ayant commencé l'une des compétitions indiquées (pointer au moins au premier CH) recevra un « point de participation » supplémentaire.

A la fin de la saison, un participant doit être capable de présenter au moins 3 résultats pour être inclus dans le championnat.

Art 6. Calendrier 2025: 8 épreuves

22/02/2025 :	Rally van Haspengouw (B)
15/03/2025 :	Rallye des Ardennes (B)
12/04/2025 :	TAC-Rally (B)
18/05/2025 :	Sezoensrally (B)
27-28/06/2025 :	Ardeca Ypres Rally (D2 !)
5-6/09/2025 :	A&D Omloop van Vlaanderen (D2 !)
27/09/2025 :	East Belgian Rally (B)
11/10/2025 :	Boucles Chevrotinnes

Art 7. Prix

Après chaque course, une coupe sera offerte par l'organisation du rallye pour la 1ère, la 2ème et la 3ème place. Les autres prix dépendront de la situation financière de la coupe.

Une cérémonie officielle de remise des prix aura lieu après la saison.

Art 8. Publicité obligatoire

Tous les participants à l'Histo-Cup sont tenus d'apposer la publicité suivante sur leur voiture :

Art 8.1 Histo-Cup

L'organisation de la « Cup » fournira au moins deux autocollants Histo-Cup, qui devront être apposés sur les flancs des rétroviseurs (ou sur les coques de rétroviseurs) de la voiture.

Art 8.2 't Boothuis

4 autocollants de 't Boothuis, fournis par l'Histo-Cup et à fixer sur le pare-chocs avant et arrière (gauche et droit).

Art 9. Réclamations et irrégularités

Les réclamations et les irrégularités seront traitées par la commission sportive et, par le comité de l'Histo-Cup, pour les questions non sportives.

Administration Histo-Cup.

Baert Frank - Baertsoen Boudewijn – Dhondt Chris

Visa RACB-Sport : S01-HCUP/B25 (06/20/2025)